

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2015 / SGH

Date de révision: 1er juin 2023 Date de publication précédente: 25 septembre 2020 No de fiche: 108A-22

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

601 Lubrifiant pour axes et maillons de chaîne de transmission (Aérosol)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Lubrifiant au pétrole.
Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Fournisseur:

A.W. CHESTERTON COMPANY

860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: www.chesterton.com

Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com

Courriel: customer.service@chesterton.com

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive, Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7 Appeller Infotrac: 1-800-535-5053

Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Gaz comprimé, H280

Danger par aspiration, Catégorie 1, H304

2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger:





Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger: H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence: P301/310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou

un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P410/403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets

agréée.

(FR) Page 1 de 7

[©] A.W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

2.3. Autres dangers

Aucun

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Cizi molaligo			
Ingrédients dangereux¹	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités*	70-80	64742-52-5	Asp. Tox. 1, H304
Dioxyde de carbone	1-5	124-38-9	Press. Gas (Comp.), H280
Phosphate d'éther de polyoxyéthylène-oléyl	0,1-0,5	39464-69-2	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412
Autres Ingrédients:	•		
Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13	5-10	108419-35-8	Non classé

^{*}Contient moins de 3 % d'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346. Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

¹Conforme aux normes: SIMDUT 2015, SGH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle.

Contacter un médecin.

Contact avec l'épiderme: Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Adressez-vous à

un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion: Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.

Protection des premiers

secours:

Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Ne pas ingérer. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à

l'équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'aspiration pulmonaire peut entraîner une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire. La concentration élevée des vapeurs peut causer l'irritation des yeux et du système respiratoire, les maux de tête et les vertiges. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec ou mousse

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à débit élevé

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.

Autres dangers: Lorsque les récipients sous pression sont chauffés, ils présentent un risque potentiel d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez le versement dans une zone limitée. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Ingrédients dangereux	TLV A	\CGIH
	ppm	mg/m³
Brouillard d'huile, minérale	SO	5
Dioxyde de carbone	5000	9000
	STEL:	
	30000	54000
Phosphate d'éther de polyoxyéthylène-oléyl	SO	SO
Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13*	SO	SO

^{**}Limite recommandé par Chesterton, 8 h: 50 ppm, 10 mg/m³.

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Mesures techniques

Pas de précaution spéciale. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. En cas de dépassement des limites d'exposition, utiliser un masque

intégral ou un demi-masque équipé d'un filtre combiné anti-poussière et anti-vapeur organique.

Gants de protection: Au besoin, porter des gants résistant aux produits chimiques (par ex., Viton*, néoprène ou nitrile).

*Marque déposée de DuPont.

Protection des yeux et

du visage:

Lunettes protectrices

Autres: Aucun

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

(FR) Page 3 de 7

¹ Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide de faible viscosité

Couleur ambré

Odeur légère odeur de pétrole

Seuil olfactif n'est pas défini Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)

Solubilité dans l'eau

Viscosité cinématique à 40 °C

Densité et/ou densité relative

Caractéristiques des particules

Propriétés explosives

Propriétés comburantes

Pression de vapeur à 20° C n'est pas défini

n'est pas applicable

16,8 mm²/s @ 40 °C

légèrement soluble

n'est pas applicable

n'est pas applicable

n'est pas défini

n'est pas défini

0,9 kg/l, produit seulement

Point d'ébullition ou 220 °C

intervalle d'ébullition

Point de fusion/point de n'est pas défini

congélation

9%, produit seulement % volatil (par volume) Densité de vapeur (air=1) Inflammabilité n'est pas applicable Taux d'évaporation (éther = 1) < 1 Limites inférieures/supérieures n'est pas défini % de produits aromatiques par < 1% poids

d'inflammabilité ou d'explosion

Point eclair 144 °C, produit seulement

Méthode PM, vase clos Température d'auton'est pas défini

inflammabilité

Température de décomposition n'est pas défini

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Flammes libres et surfaces portées au rouge.

10.5. Matières incompatibles

La soude caustique, les oxydants forts tels que le chlore liquide et l'oxygène concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voie primaire d'exposition Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. en usage normal:

Toxicité aiguë -

Par voie orale: D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas

satisfaits.

Substance	Esssai	Résultat
Distillats naphténiques lourds (pétrole),	DL50, rat	> 5000 mg/kg,
hydrotraités		estimé
Acide acétique, esters d'isoalkyles en	DL50, rat	> 5000
C11-14, riches en C13		

Page 4 de 7 (FR)

Par voie cutanée:

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Esssai	Résultat
Distillats naphténiques lourds (pétrole),	DL50, rat	> 2000 mg/kg,
hydrotraités		estimé
Acide acétique, esters d'isoalkyles en	DL50, lapin	> 3160 mg/kg
C11-14, riches en C13		

Par inhalation:

La concentration élevée des vapeurs peut causer l'irritation des yeux et du système respiratoire, les maux de tête et les vertiges.

Substance	Esssai	Résultat
Distillats naphténiques lourds (pétrole),	CL50, rat, 4 heures	> 5 mg/l (brouillard)
hydrotraités		estimé

Corrosion cutanée/ irritation cutanée:

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.

Substance	Esssai	Résultat
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	Irritation de la peau, lapin	< 0,5 / 8,0, estimé
Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13	Irritation de la peau, lapin	Légèrement irritant

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire:

Peut provoquer une irritation légère des yeux.

Substance	Esssai	Résultat
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	Irritation des yeux, lapin	< 15 / 110, estimé
Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13	Irritation des yeux	Légèrement irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités: Selon les données obtenues de produits similaires, ne sensibilise pas la peau. Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13: n'a produit aucun signe d'irritation cutanée ou de réaction de sensibilisation cutanée dans un test de sensibilisation répétée (HRIPT) des volontaires humains.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités: cette substance n'est pas considérée comme étant mutagène et présente un potentiel de développement de tumeurs négatif, selon les résultats du test d'Ames modifié, avec un indice mutagène inférieur à 1,0. Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13: devrait être non mutagène sur la base de données concernant des produits similaires.

Cancérogénicité:

Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

Toxicité pour la reproduction:

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13, DSENO maternelle, rat: 500 mg/kg/jour; DSENO sur le développement, rat: 2500

mg/kg/jour.

STOT - exposition unique:

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée:

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13, DSENO, Étude subchronique par voie orale de 90 jours, rat: 500 mg/kg/jour.

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres informations:

Aucun

(FR) Page 5 de 7

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été determinées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités: les données disponibles indiquent que ce produit ne présente pas une toxicité aigüe. Phosphate d'éther de polyoxyéthylène-oléyl: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (algues, basé sur des données provenant de produits similaires).

12.2. Persistance et dégradabilité

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités: 31% biodégradation (OECD 301F, 28 jours). Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13: censé se biodégrader lentement dans le sol et l'eau. Phosphate d'éther de polyoxyéthylène-oléyl: facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants. Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13: la bioaccumulation est possible. Phosphate d'éther de polyoxyéthylène-oléyl: aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Liquide de faible viscosité. Légèrement soluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités: les quantités importantes peuvent pénétrer le sol et contaminer les eaux souterraines. Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13 anticipation d'une grande affinité pour l'absorption par les sols et les sédiments.

12.5. Autres effets néfastes

Aucun

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Incinérer les aérosols dans un lieu approuvé. Consulter les réglements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au réglement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

RID/IMDG/OACI: UN1950 TMD: UN1950 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

OACI: Aerosols, Non-Flammable

IMDG: Aerosols

RID: Aerosols, asphyxiant
TMD: Aerosols, non-flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/IMDG/OACI: 2.2 TMD: 2.2

14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE
TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

PAS DE RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

IMDG: EmS. F-D, S-U, Expédié en Quantités Limitées

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations nationales

Aucun

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

acronymes: ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses

BCF: Facteur de bioconcentration

cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai

DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai

DMEO: Dose mininale avec effet observé

DSEO : Dose sans effet observé ETA: Estimation de la toxicité aiguë FDS : Fiche de données de sécurité

IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses

ND: Non disponible

NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO) OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

PEL: Limite d'exposition admissible

(Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer

SGH: Système général harmonisé

SO: Sans objet

STEL : Limite d'exposition de courte durée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique

TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)

TLV: Valeur limite d'exposition VLCT: Valeur limite court terme

Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes:

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques

Base de données de classification et d'information chimique (CCID)

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données

toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Gaz comprimé, H280 (SGH 3)	Sur la base des composants et données d'essais
Aerosol 3, H229 (SGH > 3)	Sur la base des composants
Danger par aspiration, Catégorie 1, H304	Sur la base des composants et données d'essais

Mentions H pertinentes: H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 1er juin 2023

Changements apportés à la Sections 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3.2, 4.1, 5.2, 8.1, 9.1, 11, 13, 15.1, 16.

FDS dans cette révision:

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.

(FR) Page 7 de 7